

DISPARITIONS INQUIETANTES

DANS L'ÉDUCATION NATIONALE:

Si vous apercevez le suspect, ne l'interpellez pas directement, utilisez le SNES-FSU comme porte-voix et passons ensemble à la contre-attaque!

- Emplois
- Options en lycée
- Classes
- Dédouplements
- Postes au mouvement
- Education prioritaire
- Revalorisation historique



SOMMAIRE

Edito	P.2
Rentrée 2021 : le « quoi qu'il en coûte » s'arrête à la porte des écoles.....	P.3
CTSD 68 et ZOOM établissement	P.4
Education prioritaire : l'étai se resserre	P.5

Intra 2021 : détruire, disent-ils	P.6
AESH : un métier à défendre.....	P.7
Résultat du vote des rapports d'activité et financier 2021	P.8

ÉDITO

Séverine Charret
Arnaud Sigrist

03/03/2021



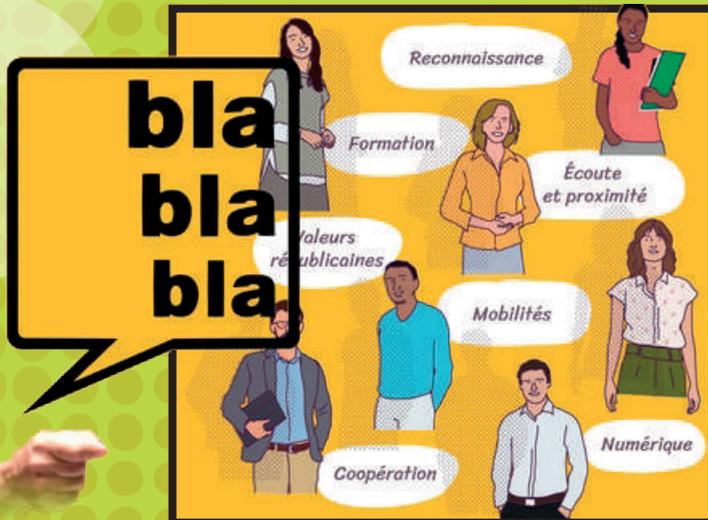
Finalement, la pandémie aura eu raison du Congrès national de Montpellier, reporté à 2022, et aura amputé le Congrès académique qui s'est tenu en visioconférence les 18 et 19 février avec des échanges autour des seuls thèmes de la syndicalisation et de la démocratisation du système éducatif et l'élaboration d'une feuille de route jusqu'au prochain Congrès.

La démocratie est un acquis fragile. Et la crise sanitaire a encore accentué des tendances lourdes dans notre pays, qu'il s'agisse de la hausse de l'abstention aux élections, d'une inquiétante concentration des médias, des restrictions à la liberté de manifester et d'informer... Au point que certains classent désormais la France parmi les démocraties défailtantes.

Défaillante, la démocratie sociale l'est sûrement. A l'heure où s'ouvre le mouvement intra-académique, le bilan de la 1ère année de la loi de Transformation de la Fonction Publique est éloquent : informations partielles, manque de transparence et pour les agents des recours individuels au lieu de droits collectifs. Dans le même temps, une des propositions du Grenelle de l'Éducation est de créer un « Observatoire national de la qualité de vie au travail pour les personnels de l'éducation qui mènerait des enquêtes régulières et qui serait force de proposition ». Quel cynisme au moment où les CHSCT, fondus dans les CSA, sont menacés de disparaître... Plus sûrement, il s'agit de déposséder les personnels de toute action sur leurs conditions de travail, comme ils ont déjà été dépossédés de toute intervention et de tout regard sur la gestion de leur carrière avec la perte de compétence des CAP en matière de mutation et promotion.

A cet égard est également révélateur d'une certaine conception du dialogue social l'extrait du compte-rendu de l'atelier revalorisation où les rapporteurs semblent se réjouir des départs de la CGT et de la FSU au motif qu'ils auraient permis de rééquilibrer la composition du groupe au profit de représentants de la société civile. Rappelons que certaines personnalités de cette même société civile confessaient leur méconnaissance totale du fonctionnement de l'Éducation Nationale. Pour le ministre, ils sont néanmoins des interlocuteurs plus légitimes à discuter de l'avenir de l'école et de ses agents. Moins réticents sans doute que les personnels et leurs représentants à s'inscrire dans le projet libéral porté par Jean-Michel Blanquer.

Le même Jean-Michel Blanquer annonce d'ailleurs ses arbitrages entre les propositions issues du Grenelle pour le mois de mars. Derrière cette nouvelle opération de communication pourrait poindre une redéfinition de nos métiers au service du projet politique du ministre. Nous ne laisserons pas faire.



Le « QUOI QU'IL EN COÛTE » s'arrête à la porte des écoles

Alors que notre académie accueillera 914 élèves de plus dans le 2nd degré à la rentrée prochaine, ce sont 43 emplois qui sont supprimés. Ce qui n'empêche pas le rectorat, dans un communiqué de presse publié le 20 janvier, d'annoncer : « En ce qui concerne le second degré, l'académie de Strasbourg fait partie des 13 académies bénéficiant d'une mesure positive, puisque la variation en emplois s'élève à + 18 emplois. »¹

Ce que le rectorat présente comme une « évolution favorable des moyens pour l'académie », les 18 emplois supplémentaires, sont en fait des HSA à hauteur de +61 ETP (Equivalents Temps Plein) censées « compenser » les pertes de postes.

Dans les lycées, la part des HSA grimpe ainsi à près de 15% (contre 13,5% lors de la préparation de la rentrée 2020 et un peu moins de 11,5% dans le constat de rentrée). Dans les collèges du Bas-Rhin, les HSA représentent près de 10% des dotations alors que dans 22 collèges la part des HSA consommées à la rentrée était inférieure à 5 % de la DHG, et dans 26 autres inférieure à 7 %. **La « compensation » des suppressions de postes par des HSA s'accompagne d'une pression sur les collègues pour qu'ils acceptent davantage d'heures supplémentaires², au prix d'un épuisement accru, d'une menace sur les temps partiels sur autorisation pour lesquels consigne a été donnée aux chefs d'établissement de mettre un avis réservé et d'une augmentation prévisible des postes à complément de services.**

Par ailleurs, la Rectrice ayant annoncé son souhait de faire peser en priorité l'effort sur tout ce qui est « hors la classe », ce sont les moyens consacrés au suivi des projets pédagogiques au niveau du rectorat, à l'accompagnement des lycées 4.0 (dont les brigades) qui seront remplacés par des IMP ou des HSA. Même constat pour la coordination des dispositifs UPE2A qui relèvera désormais d'une NBI et non d'une dotation en heures.

Les choix budgétaires se traduisent aussi par des conditions de travail dégradées et une réduction de l'offre scolaire. Des postes en moins, ce sont d'abord des effectifs de classe plus chargés, en particulier sur les niveaux 6^e, 5^e et 2nde, et moins de dédoublements ou groupes à effectifs réduits. Ceci est d'autant plus vrai que les inclusions ne sont toujours pas prises en compte dans les effectifs des classes, raison pour



laquelle la FSU a adressé un courrier à la Rectrice. D'autre part, les options sont malmenées, menacées de disparition (pour exemple le latin, l'espagnol, les arts plastiques) ou maintenues au prix d'horaires incomplets ou de regroupements de niveaux, notamment pour les LVC.

En collège, l'affichage d'un soutien à la politique bilingue (113,7 ETP contre 111 ETP en 2020 pour les deux départements) se heurte au manque d'enseignants puisque la plupart des 42 postes à profil restés vacants dans l'académie concerne des sections bilingues ou européennes. **Quant aux SEGPA, elles échappent de plus en plus à la règle commune avec des regroupements de niveaux (au moins 9 divisions concernées dans le Bas-Rhin : 7 classes mixtes 6^e-5^e et 2 4^e-3^e), l'ouverture de demi-divisions quand les seuils sont dépassés voire une mutualisation des élèves entre plusieurs établissements de l'Eurométropole.**

Dans le contexte actuel où le protocole sanitaire et la fatigue rendent l'action collective difficile, les collègues ont néanmoins commencé à se saisir de différents moyens d'action pour se faire entendre : motions (lycées : Henri Meck, Marc Bloch, Koeberlé, Schuman, Monnet, Camille Sée, Lavoisier, Zeller, Blaise Pascal, et collèges : Lezay Marnésia, Pierre Claude, Salignac, Kennedy...), interventions en CA, rassemblements (lycées Marc Bloch et Kirschleger), grève même (voir article sur le lycée Zeller). A noter que dans de trop nombreux établissements (près d'un quart des 30 réponses à notre enquête sur la DHG), les CA n'ont pas été réunis au prétexte de futurs ajustements, ce qui prive les personnels d'un temps d'information, d'expression et d'échanges avec les représentants des parents et des collectivités.

Myriam BENEDETTI et Séverine CHARRET



¹. https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/public/Presse/Communique/CTA_moyens2021_acstrasbourg_20210120.pdf

². L'imposition d'une 2e HSA a été rendue possible depuis le 1er septembre 2019 par la modification de l'article 4 du décret 2014-940 – un autre mauvais coup de Blanquer

CTSD 68

Le Comité Technique Spécial Départemental qui actait la préparation de rentrée dans les collèges du Haut-Rhin s'est tenu le 15 février.

La rentrée 2021 s'annonce à nouveau difficile, puisque les effectifs augmentent et que le taux d'encadrement, lui, baisse.

En effet, alors que 188 élèves supplémentaires sont attendus en septembre 2021 (essentiellement sur le niveau 6^{ème}), le rectorat nous alloue seulement l'équivalent de deux classes supplémentaires en dotation de base par rapport à la préparation de rentrée précédente !

Le taux d'encadrement est particulièrement critique dans les collèges de la périphérie mulhousienne, qui n'accueillent pourtant pas un public favorisé. La FSU est intervenue pour alerter sur la situation critique d'une vingtaine d'établissements. Nous avons interpellé les autorités académiques sur les baisses de dotation en éducation prioritaire et pour les classes d'UPE2A, sur les classes à double niveau en SEGPA et sur les effectifs très chargés de certaines divisions.

À l'unanimité, les organisations syndicales ont voté contre cette préparation de rentrée et un nouveau CTDS était convoqué le 10 mars.

Elise PETER

ZOOM ÉTABLISSEMENT

ACTION AU LYCÉE ADRIEN ZELLER DE BOUXWILLER : LA COUPE EST PLEINE !

Le jour se lève timidement sur « le Château » qui abrite l'un des bâtiments du lycée de Bouxwiller. Des portières claquent, des professeurs se rassemblent, quelques banderoles apparaissent (dont la déjà légendaire « Lycée Adrien Zeller en colère » ayant servi il y a peu lors des manifestations contre la réforme du lycée). Une quinzaine de professeurs sont réunis sous la banderole, et ils sont 23 à faire grève, c'est à dire 70% des 35 collègues attendus. Sur les masques de la plupart d'entre eux, on peut lire les mots « moyens » et « respect ».

À la fenêtre de la salle des professeurs, un membre de l'administration compte les manifestants. Spontanément, les élèves rassemblés là les applaudissent. Puis, des journalistes arrivent et entrent en action. Les manifestants et quelques élèves leur confient leurs griefs et leurs craintes : la DHG étant en baisse presque constante depuis au moins 4 ans, et la part d'HSA ayant fortement augmenté cette année, c'est, après les options musique et arts plastiques, l'option espagnol qui, malgré une forte demande de la part des élèves, disparaîtra totalement à la rentrée prochaine. De plus, malgré de vagues promesses postérieures à l'envoi du préavis de grève, les demandes de temps partiels sur autorisation ont été refusées sans discussion ou entretien préalable, nouvel exemple

du manque de communication et de considération envers les professeurs de la part de la direction. C'est d'ailleurs un conseil pédagogique houleux qui a constitué la goutte d'eau et poussé les enseignants, après avoir demandé une entrevue à leur direction, puis rempli des fiches dans le RSST, à déposer un préavis de grève pour la journée du 2 février. Voyant leurs options disparaître l'une après l'autre, les enseignants craignent, à la fois pour l'attractivité de leur petit lycée rural, et pour l'égalité des chances données à leurs élèves. Ils déplorent également d'être, surtout depuis quelques années, considérés comme des pions qu'on déplace, des « RH » comme ils se l'entendent dire fréquemment dans leur établissement.



Christine DAVID-KASSEL

ÉDUCATION PRIORITAIRE : l'étou se resserre

Officiellement, l'académie de Strasbourg ne fait pas partie des academies expérimentales pour la mise en place de Contrats locaux d'accompagnement. **Et pourtant, les établissements REP et REP+ de l'académie ont découvert fin janvier que leur DHG (Dotation Horaire Globale) était amputée de 18h pour les REP+ et 9h pour les REP.**

Cette baisse de dotation a des conséquences diverses selon les établissements mais se traduit principalement par la diminution des heures de groupes / cointervention qui permettent d'accorder plus de temps à chaque élève et de travailler mieux. Dans plusieurs collèges, les conseils d'administration - quand ils ont été réunis - ont alors voté contre la répartition de la DHG et/ou adopté des motions dénonçant la baisse des moyens (collèges Solignac, Lezay Marnésia à Strasbourg, Kennedy à Mulhouse par exemple).

Interrogés lors des CTA (Comité Technique Académique) et CTSD (Comités Techniques Spéciaux Départementaux), puis lors d'une audience intersyndicale, la Rectrice et les DASEN ont répondu que les moyens n'avaient pas été supprimés mais mis en réserve pour être attribués plus tard (mars ?), sur projets. Aucune information n'a été donnée sur les critères d'attribution, les DASEN étant en attente des remontées des chefs d'établissement qui doivent faire part de leurs besoins.

Dans le Bas-Rhin, l'enveloppe de 153h devrait être attribuée principalement aux collèges REP et REP+ mais certains établissements ayant un indice de position sociale proche de celui des établissements de l'Éducation Prioritaire pourraient également en bénéficier. Le DASEN n'a pas communiqué la liste des collèges concernés mais il a précisé qu'ils seraient peu nombreux et recevraient un nombre d'heures inférieur à celui des établissements REP et REP+.

Par ailleurs, suite à l'annonce de la création d'une 2^e cité éducative à Strasbourg, nous avons demandé quels seraient les quartiers et collèges concernés. **La demande de labellisation porte sur le quartier « Politique de la ville » d'HautePierre où sont situés les collèges Erasme et Truffaut. A terme, les 5 collèges REP+ du Bas-Rhin devraient donc également être dans une cité éducative, ce qui pose la question de la superposition des deux labels, tandis que l'avenir des REP reste en suspens.**



Dans le Haut-Rhin, les 144h provisionnées devraient uniquement revenir aux collèges de l'Éducation Prioritaire. Comme son homologue du Bas-Rhin, la DASEN est restée vague sur les critères d'attribution, mais a laissé entendre que l'administration souhaitait connaître - et par là même, contrôler - quelle utilisation était faite des moyens ainsi alloués ; il ne fallait pas, par exemple, se limiter à dédoubler des classes. Ce ne serait pourtant pas illégitime, dans des collèges où les effectifs atteignent également souvent le seuil de 24 élèves par classe. Les S2 des deux départements ont informé les adhérents des établissements concernés.

Le SNES-FSU dénonce la diminution des moyens globaux de l'éducation prioritaire et ce qui ressemble à une contractualisation des moyens, même si le Rectorat s'en défend. Par ailleurs, l'attribution tardive de moyens supplémentaires, qui plus est en HSA, remet en cause le travail de préparation de rentrée et se traduira par une intensification du travail des enseignants, déjà très sollicités pour mettre en œuvre le dispositif « devoirs faits ». Le SNES-FSU refuse également la mise en concurrence des établissements et demande que les moyens légitimement attribués à des collèges défavorisés le soient sur des critères transparents et pas au détriment de l'Éducation Prioritaire.

Séverine CHARRET et Elise PETER





**Mutations 2021,
le SNES-FSU
vous informe**

MUTATIONS 2021

Pas satisfait de votre résultat ?

**snés
fsu**

Contactez le SNES-FSU



INTRA 2021 : détruire, disent-ils ...

La crise sanitaire qui s'est installée dans la durée va bien au-delà des aspects médicaux : elle cache mal une crise démocratique, une crise sociale mais aussi une crise scolaire. Cette crise multiforme appellerait à l'ambition pour notre jeunesse mais nos gouvernants n'en ont cure et appuient sur l'accélérateur des coupes budgétaires. **On risque donc de manquer de qualificatifs péjoratifs pour caractériser le mouvement 2021. Calamiteux ? Désastreux ? Cataclysmique ?** Le mouvement résulte en effet toujours des choix budgétaires opérés en amont. Et pour la rentrée 2021 ce sont au moins 43 postes qui disparaîtront en solde dans l'académie et certainement davantage compte-tenu de la frénésie d'économies sur le dos des élèves et de leurs enseignants qui s'est emparée de l'institution. **La novlangue ministérielle prétend certes que les conditions d'enseignement seront préservées par la multiplication de HSA, mais ce sont autant de mirages qui ne créeront pas un de ces postes sans lesquels aucun mouvement ne fonctionne.**

Les lycées seront très affectés, les effets de structure de la réforme Blanquer jouant maintenant à plein, entraînant une réduction drastique des moyens disponibles et provoquant directement des destructions de postes. L'impact sur le mouvement et sur les affectations des collègues sera inévitable. Nous avons le recul des deux derniers mouvements qui ont vu le nombre des affectations prononcées en lycée plonger vertigineusement. Nous en sommes à 75% d'affectations en moins depuis 2018. Si la réforme Blanquer est une catastrophe par la logique de concurrence de tous contre tous qu'elle installe, elle l'est également pour les collègues, et pas seulement par la dégradation de leurs conditions d'exercice.

Ce n'est sans doute pas du côté des collègues qu'il faudra fonder des espoirs. Ces établissements ne se remettent pas de la réforme de 2016 qui elle aussi aura réduit le nombre de classes et partant le nombre de postes en multipliant les compléments de services. Les moyens alloués aux collèges sont eux aussi réduits au minimum fonctionnel. Nous allons donc sans doute vers un mouvement où les affectations se feront pour moitié en Zone de Remplacement faute de postes disponibles. **On peut craindre qu'une majorité écrasante des collègues qui entrent dans l'académie se retrouvera TZR, avec des perspectives d'affectation aléatoires et une forme de précarité qui va s'installer, la pénurie de postes s'accroissant.**

Le mouvement 2021 sera aussi, ce sera désormais la norme, un mouvement hors de contrôle. **Vos élus ne sont plus là pour veiller à la fiabilité du mouvement, pour lutter contre les suppressions de postes, limiter les mesures de carte scolaire, combattre la préemption de postes pour en faire des postes spécifiques, faire corriger les erreurs sur les barèmes des collègues, lutter jusqu'au dernier moment contre les blocages de postes, faire réintégrer dans le mouvement des postes oubliés...** La loi Fonction Publique de 2019 a exclu vos élus des opérations du mouvement mais à travers eux vous l'êtes aussi : ce sont vos droits qui sont bafoués. Faute d'informations précises, faute de contrôle possible, tout est réuni pour que le mouvement dérive lentement mais sûrement vers davantage d'opacité et vers l'arbitraire.

Il est essentiel de se défendre et d'utiliser toutes nos possibilités d'action. Le SNES sera toujours aux côtés des collègues pour les informer et les défendre.

Marc BOLZER



AESH - Un métier à construire et à défendre

Le vendredi 22 janvier, le SNUipp-FSU 67 et le SNES-FSU Strasbourg ont organisé un stage sur le métier d'AESH. Une quinzaine de collègues y ont participé, et malgré les contraintes de la visioconférence, les échanges ont été riches. Le stage était animé par Mélanie Christophel du SNUipp 67.

La journée a débuté par un tour de table, avant d'aborder l'actualité du métier avec une présentation de la circulaire 2019-090 du 5 juin 2019. **Cette circulaire a en effet introduit plusieurs nouveautés : la mise en place de CDD de 3 ans renouvelable 1 fois avant de basculer sur un CDI ; une gestion par un service dédié, le service de l'Ecole inclusive, au sein de chaque DSDEN ; un calcul du temps de travail annuel sur 41 semaines ; le renforcement de l'appartenance des AESH à la communauté éducative.**

Les questions ont avant tout porté sur la rémunération et la grille indiciaire. Si l'indice plancher a été relevé en janvier 2021 pour tenir compte de la «revalorisation» du SMIC, ce n'est pas le cas des autres indices, avec pour conséquence un tassement des indices des premiers niveaux de la grille. Les discussions ont également permis de constater que plusieurs AESH sont toujours à l'indice plancher alors qu'elles¹ ont parfois plus de 5 ans d'ancienneté, ce qui est contraire aux préconisations de la circulaire.

Sinon, le constat est général de salaires bien trop faibles, surtout que de nombreux contrats sont des temps partiels et que les AESH qui travaillent dans les établissements REP et REP+ sont toujours exclues des indemnités liées à l'exercice en éducation prioritaire.

Autre problème : en cas d'arrêt maladie, les AESH continuent de percevoir leur salaire tout en touchant des indemnités journalières de la Sécurité Sociale. Ce cumul peut leur faire perdre une partie des APL ou les rendre imposables alors qu'elles devront rembourser le trop-perçu. La possibilité d'avoir un CDI au bout de 6 ans ne signifie pas la fin de la précarité pour nos collègues. **Comme dans beaucoup de métiers de l'Education Nationale, la reconnaissance du**



travail et de l'implication des AESH passe par une vraie revalorisation.

Pour revenir sur les contrats, il est important de rappeler que de nombreuses AESH sont à temps partiel² et que malgré leurs demandes, elles ne parviennent pas à obtenir plus d'heures. Par ailleurs, en cas de modification substantielle du contrat de travail, l'AESH doit en être informée par lettre recommandée avec A/R. Après un délai d'un mois maximum, soit l'AESH accepte et la modification fait l'objet d'un avenant à son contrat, soit elle refuse et cela entraîne une procédure de licenciement qui est obligatoirement précédée par la consultation de la Commission Consultative Paritaire.

Ce moment du stage a été l'occasion d'évoquer la mise en place des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés). Censés permettre un accompagnement au plus près des besoins de chaque élève et une plus grande réactivité dans l'organisation de l'accompagnement des élèves, les PIAL sont avant tout un outil permettant d'accompagner davantage d'élèves ayant une notification tout en limitant l'augmentation du nombre d'AESH par une mutualisation à outrance. Le résultat en est une mise en concurrence des élèves en situation de handicap et la perte de temps d'accompagnement pour certains d'entre eux. Et pour les AESH, la multiplication des accompagnements, souvent avec des handicaps différents, des changements d'élèves et d'écoles au pied levé, des modifications d'emplois du temps en cours d'année....

Parmi les autres sujets abordés, le temps de travail. Ont ainsi été évoqués la pause méridienne, le temps de déplacement entre deux établissements, le temps de récréation (qui n'est pas un temps de surveillance de la cour !).

Un point d'information a également été fait sur les AESH référents, leurs missions, leur recrutement, leur indemnisation (600 euros brut – 482 € net – Il s'agit d'une indemnité forfaitaire qui n'est pas proportionnelle au temps consacré à la mission.)

Séverine CHARRET



1. Toutes les participantes étant des femmes et les AESH étant un corps très majoritairement féminin, nous faisons le choix, une fois n'est pas coutume, du féminin.

2. Un temps plein correspond à 39,10h par semaine

RÉSULTATS DU VOTE

des rapports d'activité et financier 2021



1) RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
2021	147	147	134 (91,16%)	9 (6,12%)	4 (2,72%)
Rappel 2018	178	177	149 (84,18%)	10 (5,65%)	18 (10,17%)

2) RAPPORT FINANCIER ACADÉMIQUE

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
2021	147	147	138 (93,88%)	3 (2,04%)	6 (4,08%)
Rappel 2018	178	177	158 (89,27%)	2 (1,13%)	17 (9,6%)

3) RAPPORT D'ACTIVITÉ S2 67

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
2021	86	86	82 (95,35%)	0 (0%)	4 (4,65%)
Rappel 2018	97	96	84 (87,5%)	3 (3,13%)	9 (9,38%)

4) RAPPORT D'ACTIVITÉ S2 68

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
2021	61	61	43 (70,49%)	15 (24,59%)	3 (4,91%)
Rappel 2018	81	81	70 (86,42%)	5 (6,17%)	6 (7,41%)

Entre le 4 et le 22 janvier 2021, tous les adhérents du SNES-FSU Strasbourg ont été invité à se prononcer sur les rapports d'activité et financier des équipes en place au niveau de l'académie et des sections départementales. Le dépouillement a eu lieu le 22 janvier 2021, conformément au règlement électoral adopté par la commission administrative académique.

Concernant les résultats, nous pouvons noter que le nombre de votants a très légèrement diminué par rapport à 2018 (moins de 3 points d'écart avec 2018), et que la participation reste relativement et

malheureusement faible. Néanmoins, l'ensemble des rapports a été très largement adopté par les adhérents. Ces résultats semblent donc conforter les orientations et le travail des équipes actuelles de nos sections syndicales.

Il nous reste donc à faire progresser la participation de nos adhérents, ceci afin de faire vivre de manière plus intense encore la démocratie au sein du SNES-FSU. **Les adhérents seront d'ailleurs tous appelés à se prononcer au mois de mai pour renouveler les instances académique et départementales.**

Arnaud SIGRIST

**RESTEZ EN CONTACT AVEC
LE SNES-FSU STRASBOURG**

SUIVEZ-NOUS SUR :



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :
[@SNES_Strasbourg](https://twitter.com/SNES_Strasbourg)



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>